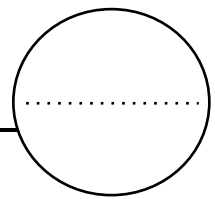




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 octobre 2022

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 4 octobre 2022 à compter de 20h00 au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Michael Krohn, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente

Andréane Gravel, Directrice générale et Greffière-
Trésorière
Diane Daunais, Directrice générale et Greffière-
Trésorière par intérim

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2022-10-169

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2022-10-170

2A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-171

2B ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AOÛT 2022

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 DÉLÉGATION

Aucun citoyen présent dans la salle.

4A DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Considérant que la Commission municipale du Québec a procédé à la rédaction d'un rapport qui évaluait la conformité de la transmission des rapports financiers;

Considérant qu' en vertu de l'article 86.8 de la Loi sur la commission municipale, une copie du rapport doit être déposée au conseil municipal.

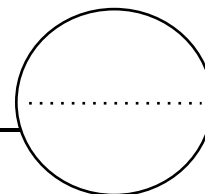
En conséquence, le conseil confirme avoir reçu une copie du rapport.

2022-10-172

4B ADOPTION DU MRC2022 – RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Attendu qu' en vertu de l'article 85 de la loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut adopter tout règlement pour assurer la paix et l'ordre;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 octobre 2022

- Attendu que le conseil désire modifier son règlement pour assurer la paix, l'ordre et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la municipalité du village de Hemmingford;
- Attendu que ce nouveau règlement abroge les règlements #281, #282, #283, #284, #285, #286 et leurs amendements;
- Attendu que le présent règlement vise à assurer la sécurité, la quiétude et la qualité de vie des résidents des municipalités comprises sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;
- Attendu que ce règlement a pour objectif d'assurer une application uniforme et efficace de différentes règles de vie par les agents de la paix et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités qui font partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la sûreté du Québec conclue entre la MRC des Jardins-de-Napierville et le ministre de la Sécurité publique;
- Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 août 2022.
- Attendu que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 août 2022, sous le nom *règlement 325 intitulé règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la sûreté du Québec*, et que seul le titre de ce règlement a été modifié par rapport au projet de règlement pour se conformer aux exigences de la MRC;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'adopter le règlement **MRC2022** – Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-173

4C DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Considérant la lettre de démission de madame Andréane Gravel, Directrice générale et Greffière-Trésorière reçu en date du 20 septembre 2022;
- Considérant que la dernière de journée de travail de madame Gravel sera le 9 octobre 2022;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la démission de madame Gravel, de la remercier pour ses années de services au sein de la municipalité et de lui payer les vacances courantes et accumulées telles que le prévoit la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-174

4D OFFRE DE SERVICE POUR DE L'AIDE SUR CERTAINS DOSSIERS

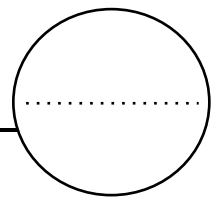
- Considérant l'offre de service reçu d'Andréane Gravel pour continuer à aider la municipalité dans certaines tâches;
- Considérant que cela aidera à assurer le bon déroulement des activités administratives jusqu'à ce qu'un remplaçant soit engagé;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- D'accepter l'offre de service de madame Gravel telle que déposée;
- D'autoriser le maire monsieur Drew Somerville ainsi que la nouvelle Directrice générale par intérim à signer cette entente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 octobre 2022

2022-10-175

4E DÉMISSION DE L'AGENTE DE BUREAU ET INSPECTRICE EN URBANISME

Considérant la lettre de démission de madame Jessika Savoie-Riendeau, Agente de bureau et inspectrice en urbanisme reçu en date du 20 septembre 2022;

Considérant que la dernière de journée de travail de madame Savoie-Riendeau sera le 7 octobre 2022;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la démission de madame Savoie-Riendeau, de la remercier pour ses années de services au sein de la municipalité et de lui payer les vacances courantes et accumulées telles que le prévoit la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-176

4F OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, BUDGET 2022, 2^e et 3^e MODIFICATION

Considérant que la quote-part 2022 de la municipalité pour l'OMH s'élevait à 18 296 \$;

Considérant que la municipalité a déjà procédé à ce paiement au mois de mars 2023;

Considérant qu'une première révision à portée la quote-part 2022 à 21 272 \$ et qu'un chèque a été émis en juillet 2022;

Considérant que l'OMH a fait parvenir une deuxième modification pour porter la quote-part à 21 310 \$ (différence de 38\$);

Considérant que l'OMH a fait parvenir une troisième modification pour porter la quote-part à 21 680 \$ (différence de 370\$);

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le budget révisé et de procéder au paiement de la différence de quote-part, soit 408\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4G - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

REPORTÉE

2022-10-177

4H DÉCOMPTE PROGRESSIF #8 MSA – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN ET LIBÉRATION DE LA RETENUE FINALE

Considérant qu'une partie des travaux de l'avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif #7 de MSA infrastructures inc. qui s'élève à 236 564,43 \$ taxes incluses ;

Considérant que ce décompte a été vérifié par le surveillant de chantier Génipur et celui-ci recommande de payer la facture telle que présentée ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

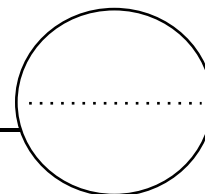
-De procéder au paiement du décompte #8 pour un montant de 236 564,43 \$ taxes incluses à l'entrepreneur MSA infrastructure Inc., ce qui comprend la retenue finale;

-Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 236 564,43 \$ taxes incluses ;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 octobre 2022

2022-10-178

4I ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant que la firme responsable de la surveillance des travaux de la réfection des infrastructures de l'avenue Champlain, Génipur, a fait parvenir à la municipalité le certificat de réception définitive des travaux;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du village de Hemmingford d'autoriser madame Andréane Gravel à signer le certificat de réception définitive des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-179

4J EMBAUCHE DE MADAME DIANE DAUNAIS À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Considérant la vacance au poste de Directrice générale et Greffière-Trésorière;

Considérant que madame Diane Daunais a l'expérience municipale nécessaire pour occuper ce poste par intérim;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du village de Hemmingford de nommer madame Diane Daunais Directrice générale et Greffière-Trésorière par intérim et d'autoriser monsieur le maire Drew Somerville et la mairesse suppléante madame Lucie Bourdon à signer le contrat de travail de madame Daunais;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-180

4K RESPONSABLE POUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DÉLÉGATION DE REponsABILITÉS

Attendu que selon l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le maire peut déléguer la responsabilité pour l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels à un membre de son personnel;

Attendu que le départ prévu de la personne actuellement inscrite comme responsable, soit Mme Andréane Gravel;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que Mme Diane Daunais soit désignée à titre de responsable municipal pour l'accès à l'information et aux documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-181

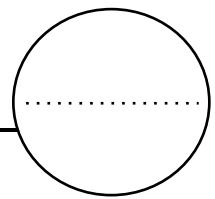
4L REVENU QUÉBEC ET REVENU CANADA – NOMINATION DES PERSONNES AUTORISÉES

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- De nommer Mme Diane Daunais, Directrice générale et Greffière-trésorière par intérim, et Mme Pascale Giroux, Directrice générale adjointe, responsables autorisées pour l'utilisation de tout service en ligne émanant de Revenu Québec ou Revenu Canada;
- D'autoriser Revenu Québec et Revenu Canada à transmettre à Mme Diane Daunais et Mme Pascale Giroux, dans le cadre de leurs fonctions, des renseignements confidentiels concernant la municipalité du Village de Hemmingford;
- D'autoriser Mme Diane Daunais à signer, pour et au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, les formulaires requis pour donner suite à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 octobre 2022

2022-10-182

4M NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES

Considérant que Revenu Québec exige une résolution du conseil pour nommer un représentant autorisé des services électroniques et un responsable des services électronique;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseiller :

- Que la nouvelle Directrice générale et Greffière-trésorière par intérim de la municipalité du Village de Hemmingford Mme Diane Daunais, (ci-après la représentante) soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉCUR et Clic Revenu et, soit nommer responsable des services électroniques;
- Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à Clic SÉCUR et à Clic revenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6A RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois de septembre 2022 est remis aux membres du conseil.

2022-10-183

6B INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ PAR CAMÉRA À L'HÔTEL DE VILLE ET UN AMPLIFICATEUR DE SIGNAUX CELLULAIRES

Attendu que l'ancien système de sécurité par caméra était désuet et a dû être enlevé lors de la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville;

Attendu qu' il est important d'installer un nouveau système afin d'assurer une bonne surveillance des lieux, des activités pouvant prendre place dans le stationnement et pour renforcer la sécurité des biens et des personnes;

Attendu que le bureau des travaux publics est au sous-sol de l'Hôtel de Ville et que cet emplacement possède une réception cellulaire faible. Il est important de faire l'installation d'un système d'amplification de signaux cellulaires 4G-5G pour ce local;

Attendu que la coordonnatrice des travaux publics a procédé à des demandes de soumissions. Le résultat des soumissions se détaille comme suit :

| Compagnie | Prix équipement | Prix ampli cell | Prix installation | TOTAL |
|------------------------|-------------------------------|-----------------|-------------------|--------------------|
| Alarme S.P.P. | 7045 \$ (8 caméras + écran) | N/A | 2430 \$ | 9475 \$ + taxes |
| Ali sécurité | 3851.82\$ (9 caméras) | 937.78\$ | 2040 \$ | 6829.60\$ + taxes |
| Groupe sécurité Alarma | 5822.74\$ (9 caméras + écran) | 799.99\$ | 4455 \$ | 11077.73\$ + taxes |

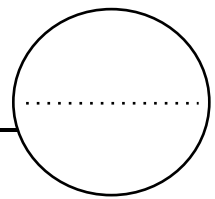
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de confier le mandat à *Ali sécurité* pour un montant de 6 829,60\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6C DÉPLACEMENT ET AMÉLIORATION DE LA BUTTE À GLISSER AU CENTRE RÉCRÉATIF

ANNULÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 octobre 2022

2022-10-184

6D DÉMISSION DU TECHNICIEN À L'ENTRETIEN DU CENTRE RÉCRÉATIF

Considérant l'avis verbal de démission de monsieur Jacques Parenteau, technicien à l'entretien du centre récréatif reçu en date du 26 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la démission de monsieur Jacques Parenteau, de le remercier pour ses années de services au sein de la municipalité et de lui payer les vacances accumulées telle que le prévoit la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 60 757 gallons par jour durant le mois de septembre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2022-10-185

7C OFFRE DE SERVICE D'AVIZO – AVENANT #1 POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE MARGARET

Considérant que la municipalité a fait faire en 2019 les plans et devis par la firme Avizo pour la réfection des infrastructures de l'Avenue Margaret;

Considérant que la municipalité est prête à aller de l'avant avec ce projet et qu'Avizo doit procéder à la mise à jour des plans, à la mise à jour du devis et estimation et à des réunions avec la municipalité

Considérant que pour se faire Avizo a fait parvenir une estimation des coûts reliés à ces différentes activités, ce qui s'élève à un budget de 5 200\$, facturable selon les heures réellement travaillées;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de service d'Avizo telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9A-RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

Madame Jessika Savoie-Riendeau, inspectrice en urbanisme, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de septembre 2022.

| | |
|-----------------------------|------------|
| Nombre de permis délivrés : | 10 |
| Valeur des travaux : | 471 455 \$ |

2022-10-186

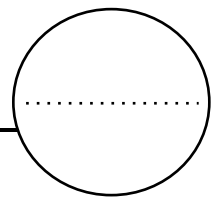
10A MANDAT À YOUHOU POUR LE CAMP DE JOUR 2023

Considérant que la municipalité a confié la gestion du camp de jour municipal 2022 à la compagnie spécialisée du Groupe Domisa Inc, division *Le camp youhou* et que cela s'est très bien déroulé ;

Considérant que l'offre de service reçu pour prendre en charge la gestion quotidienne du camp de jour pour l'été 2023 est :

- Tarif camp semaine : 104 \$* par enfant par semaine;
- Services de garde: 44\$* par enfant par semaine.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 octobre 2022

Considérant que la municipalité a offert une subvention aux parents de 25 \$ pour l'inscription des enfants au camp de jour pour la journée régulière, et 10 \$ pour l'inscription des enfants au service de garde (aux résidents de Hemmingford uniquement) ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De confier la gestion du camp de jour au camp Youhou;

-De garder la gestion des inscriptions et d'offrir une subvention aux parents résidents de Hemmingford qui sera déterminée par résolution au début de l'année 2023;

-De faire un sondage auprès des parents qui ont envoyé leurs enfants au camp de jour 2022 pour connaître leur opinion sur le déroulement du camp et pour recevoir leurs suggestions pour l'été 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

QUESTIONS DIVERSES

2022-10-187

12A ACHAT DE CAMÉRAS, D'UN ENREGISTREUR ET D'UN MONITEUR AU GARAGE MUNICIPAL

Considérant qu' : il n'y a aucun équipement de surveillance et qu'il n'y a aucune mesure pour la sécurité au garage municipal;

Considérant qu' : il y a eu une demande de prix concernant l'équipement et l'installation. Trois compagnies ont remis leur prix;

| | |
|------------------------|-------------------|
| Ali sécurité | 2799.77\$ + taxes |
| Groupe Sécurité Alarma | 3062.25\$ + taxes |
| Alarme S.P.P. | 2983.00\$ + taxes |

Considérant que l'équipement de surveillance n'est pas optimal au Rec et que le conseil désire ajouter une caméra dans l'entrepôt;

Considérant qu' il y a eu une demande de prix concernant l'équipement et l'installation. Trois compagnies ont remis leur prix :

| | |
|------------------------|-------------------|
| Ali sécurité | 1732.14+ taxes |
| Groupe Sécurité Alarma | 2309.00\$ + taxes |
| Alarme S.P.P. | 2380.00\$ + taxes |

En conséquence, il est proposé à l'unanimité par les conseillers :

-De mandater Ali sécurité pour l'installation de 4 caméras au garage municipal pour un montant de 2799.77 \$ plus taxes;

- De mandater Ali sécurité pour l'ajout d'une caméra dans l'entrepôt du REC et pour changer le moniteur pour un montant de 1732,14\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

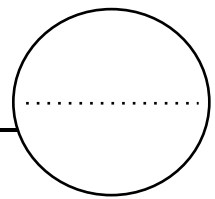
2022-10-188

12B NOMINATION DE LA FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ À SIGNER LES PERMIS

Considérant l'embauche de madame Diane Daunais à titre de Directrice générale et Greffière-Trésorière par intérim;

Considérant le départ de l'inspectrice municipale;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 octobre 2022

Considérant que madame Daunais devra effectuer diverses tâches liées à l'urbanisme et devra délivrer des permis;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que madame Diane Daunais soit nommée responsable de diverses fonctions incluant :

- fonctionnaire désignée responsable de l'application des règlements d'urbanisme et à la gestion et la délivrance des permis et certificats selon la loi et les règlements applicables ;
- fonctionnaire désignée responsable de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;
- fonctionnaire désignée responsable de l'application du règlement sur les nuisances et du règlement sur les animaux ;
- fonctionnaire désignée responsable de l'application du règlement sur le colportage, en plus des agents de la SQ ;
- fonctionnaire responsable de l'application des autres lois et règlements locaux, régionaux, provinciaux et fédéraux applicables à la municipalité ;
- fonctionnaire responsable d'autres tâches liées à ces responsabilités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-189

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 4 OCTOBRE 2022

Considérant que Mme Andréane Gravel, Directrice générale et Greffière-Trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 4 octobre 2022, soit dans le budget 2022 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 7 septembre au 3 octobre 2022 soient acceptés au montant de 86 355 \$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 4 octobre 2022 soient payés au montant de 28 268,89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen dans la salle.

2022-10-190

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Drew Somerville, Maire
Maire

Andréane Gravel
Directrice générale et Greffière-Trésorière

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022.